

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'an deux mille vingt-deux, et le douze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY - Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - CELHAY Martine - DELAGE Véronique - ETCHETO Nathalie - DARRIEUMERLOU Aurélie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuncho - LEMBEYE Grégory.

EXCUSES : BIDART Thibault - Odette DIBON - EYHERABURU Mélanie - LAGADEC Marie-Pierre.

La Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté d'Agglomération Pays Basque, au travers de sa gestion de la cuisine centrale du Pays de Bidache, produit et livre, en liaison chaude, les repas des élèves des écoles publiques et privées de la commune de Bardos, de Bidache et de Came ainsi que du SIVU de Sames-Hastingues, contre rétribution financière.

Elle explique que lors du bureau du pôle territorial du Pays de Bidache du 21 mars dernier, les élus ont acté la nécessité d'établir une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Commune fixant les modalités de production et de livraison des repas pour les écoles de Bardos et de paiement des titres de recettes établis à mois échu, sur la base du nombre de repas consommés, et selon le tarif unitaire du repas établi en bureau du pôle territorial et passé en délibération en conseil permanent.

Invité à se prononcer, **le Conseil Municipal**, où l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention fixant les modalités de partenariat entre les deux collectivités en ce qui concerne la production et la livraison de repas pour les écoles de Bardos ;

AUTORISE la Maire à signer la convention ci-annexée.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

